Image not found or type unknown

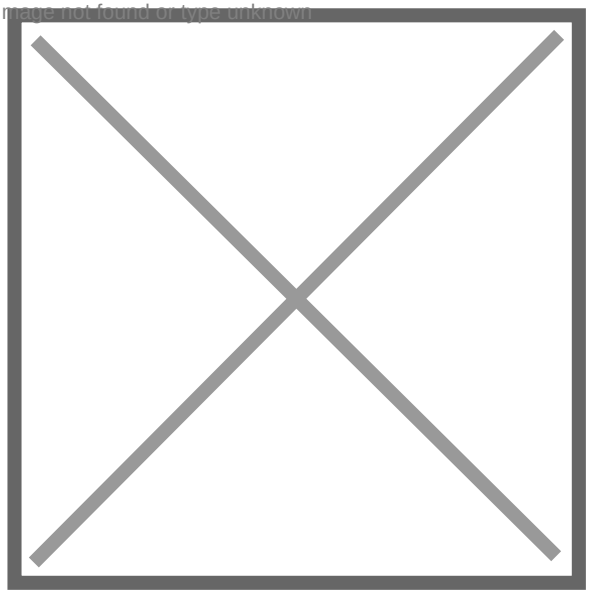

Appareil photo défaillant perdu lors d'un envoi au sav

Par **Bluezoom**, le **12/04/2008** à **15:27**

Bonjour
Je suis photographe pro et en juin 2007 j'ai acheté un boitier pro neuf dans un magasin. Ce boitier, de dernière génération, présentait un défaut de conception visible uniquement dans certaines conditions (rafales très rapides) La marque à fini par reconnaitre le défaut de beaucoup de ces appareils et a fait un rappel de certains, dont le mien. J'ai donc renvoyé mon boitier en passant par la boutique qui me l'a vendu. Après trois semaines d'immobilisation, il est revenu avec un défaut plus important. Je l'ai ramené chez le commerçant qui l'a renvoyé chez Canon.
Hier, je téléphone pour avoir des nouvelles, ils me répondent que mon boitier a été égaré par le transporteur en partant au SAV.
Que puis je faire:
S'il n'est pas retrouvé
S'il est retrouvé car j'en ai absolument besoin pour travailler.
Je précise qu'il s'agit d'un boitier à 4000€
Je vous remercie
Dominique

Par **Biolay**, le **18/04/2008** à **12:01**

Dans les deux cas il faudra engager la responsabilité des professionnels fautifs devant la juridiction compétente où vous vous aurez tout intérêt à vous faire représenter par un avocat spécialisé dans le droit de la consommation.

Par **Bluezoom**, le **18/04/2008** à **12:56**

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés